

Commune de Vaulnaveys le Haut Avis sur l'aléa torrentiel affectant un projet de lotissement dans le secteur de la Gorge

Avis rédigé dans la cadre de la mission d'AMO « Risques » pour le PLUi de Grenoble Alpes Métropole

Date de diffusion : 27 septembre 2018

Version de document : 1

Liste de diffusion :	Rédigé par :
GAM : Vincent BOUDIERES, mission Risques.	Yannick ROBERT
Mairie : M. le Maire	Vérifié par :
RTM : archivage – secteurs A et B	Claude BARTHELON

1. Contexte

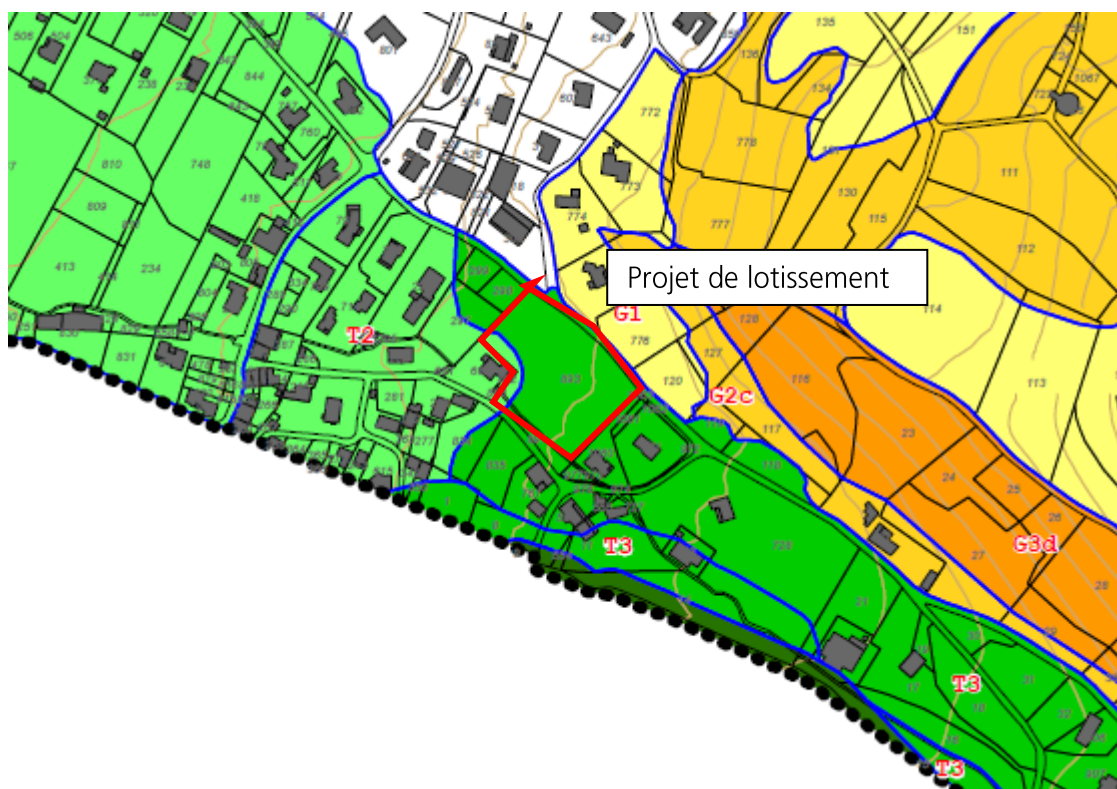
Un projet de lotissement est en cours de réalisation dans le secteur de la Gorge.

La viabilisation des lots et l'ensemble des réseaux sont aujourd'hui réalisés.

L'intégralité du tènement est concernée par un aléa fort T3 de crue torrentielle, lié aux débordements du ruisseau de Premol pour la crue centennale de référence.

La commune interroge la Métropole et son AMO (RTM) sur la possibilité de reclasser en aléa moyen T2 ce tènement, car situé en limite aval de qualification T3/T2.

2. Documents de référence



- ⇒ Carte des aléas naturels version 3, rapport de présentation de la carte version 3, note méthodologique générale version 3 ; documents datés du 30 mars 2018 (Maîtrise d'ouvrage GAM)
- ⇒ Visite sur site le 13 juin 2018
- ⇒ Echanges complémentaires avec les chargés d'études ayant réalisé le zone des aléas en 2017, en juillet 2018.

3. Visite de terrain

Visite sur site, avec la commune et GAM, du 13 juin 2018

4. Aléas hydrauliques

La lecture de ce paragraphe doit être précédée par celle du rapport de présentation de la carte des aléas, pages 27 à 31.

Suite à la visite sur site et aux échanges avec le bureau d'étude ayant réalisé la cartographie des aléas, il ressort que :

- ⇒ L'aléa fort T3 provient de la cotation initiale T3.III: intensité **forte** par probabilité d'atteinte **forte**.
- ⇒ Cet aléa est justifié par **l'état d'instabilité préoccupant du bassin versant en aval de la Chartreuse de Premol**.
- ⇒ Pour une crue inférieure au phénomène centennal de référence, il est moins probable que cette parcelle soit atteinte et qu'il y ait du transport solide à ce niveau, que sur la zone de T3 voisine, plus proche du cours d'eau. Le classement pourrait alors être du T2.
- ⇒ Pour une crue centennale, il est fort probable que se déclenchent plusieurs glissements en amont du hameau de la gorge, en rive droite comme en rive gauche, donc que la crue soit caractérisée **par un très fort charriage et par des ruptures d'embâcles (estimation de 20 000 à 30 000m³ de matériaux charriés, avec nombreux flottants)**. Auquel cas cette crue déborde depuis la cime du cône de déjection. La rive gauche est alors **complètement modifiée** par les engravements/érosions, **avec des destructions très probables**. La rive droite est concernée par des écoulements très chargés en matériaux qui s'engouffrent dans le cœur du hameau (et l'ancienne scierie), puis se poursuivent dans l'ancien chenal ("génératrice") qui franchit la parcelle du projet en question.

Pour rappel, le scénario de volumes supérieurs, en cas de très gros glissement rive gauche par exemple, comme fin XVIIIe et au XIXe siècle, ou d'un glissement majeur rive droite, n'est pas impossible mais relève de **l'exceptionnel** (aléa TE). Dans ce dernier cas, l'intégralité du cône serait en niveau fort, puisqu'il a été quasi totalement engravé par ces phénomènes, **les matériaux ayant repoussé le cours du Vernon**.

5. Travaux de protection réalisés

Aucun

6. Modification du zonage des aléas


Sur les bases du scénario centennal de référence, validé par 4 spécialistes des aléas dans le cadre de cette cartographie, **la limite T3/T2 sur le tènement du projet ne parait pas pouvoir être modifiée**, sans la mise en œuvre de travaux de protection collectifs en amont.

La limite entre l'aléa fort T3 et moyen T2 ne repose pas sur une rupture topographique franche, mais sur une estimation de la probabilité d'atteinte des différentes parcelles (bâties ou non) du cône de déjection. L'intensité demeure forte dans tous les cas, vue les hauteurs d'engravement attendues pour le scénario centennal.

La configuration de la route et la topographie en léger creux (« génératrice ») favorise le dépôt et l'engravement du tènement. Les habitations existantes en amont vont diminuer l'intensité du phénomène sur une partie du tènement, mais le niveau d'engravement restera proche de 1m, et donc d'intensité forte.

7. Solutions envisageables

Seuls des travaux de protections conséquents, en amont du hameau de la Gorge et le long du ruisseau de Premol, permettront à terme de revoir le niveau de risque sur l'ensemble du cône de déjection et du tènement concerné par cet avis. Ces travaux, conditionnés par des Etudes préalables, restent à définir.

<p>Le Géomorphologue, Responsable du Pôle «Expertise et Affichage des Risques Naturels »</p>  <p>Yannick ROBERT</p>	<p>Validé par Claude BARTHELON</p> <p>Directeur d'agence RTM Alpes du Nord</p>
---	---